

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 4 MARS 2025

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 24/2/2025, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Xavier POULAT

Excusée : Amandine GONCALVES

Soit dix membres présents sur onze en exercice.

Secrétaire de séance : Claude BRUYAS

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
- BUDGET COMMUNE -
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique de l'exercice 2024, pour le budget communal, qui s'établit comme suit :

VALFLEURY - COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE - ANNEE 2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	depenses ou déficit	recettes ou excédent	depenses ou déficit	recettes ou excédent
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	61 103,64 €			61 024,66 €
OPERATIONS DE L EXERCICE	530 232,31 €	813 958,08 €	507 825,19 €	588 354,16 €
TOTAUX	591 335,95 €	813 958,08 €	507 825,19 €	649 378,82 €
RESULTATS DE CLOTURE		222 622,13 €		141 553,63 €
RESTES A REALISER	274 852,00 €	145 964,00 €		
TOTAUX CUMULES	274 852,00 €	368 586,13 €		141 553,63 €
RESULTAT DEFINITIF		93 734,13 €		141 553,63 €

Suite à la dissolution du CCAS au 1/1/2025, Mr le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2024 de cette structure. Il convient de reprendre au budget communal 2025 le résultat de cette structure relatif à l'année 2024 qui s'établit comme suit :

VALFLEURY COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	depenses ou déficit	recettes ou excédent	depenses ou déficit	recettes ou excédent
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES				2 974,86
OPERATIONS DE L EXERCICE			2 821,44	3 744,14
TOTAUX			2 821,44	6 719,00
RESULTATS DE CLOTURE				3 897,56

Le résultat de clôture du CCAS, soit un excédent de 3 897.56 € sera ajouté à celui du budget communal. Celui-ci s'élèvera ainsi à 141 553.63 + 3 897.56 € = 145 451.19 €

Sonia Vouzelaud, adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique présenté par Mr le Maire ainsi que le compte administratif et le compte de gestion 2024 du CCAS.

Mr le Maire quitte la salle.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier unique ainsi que le compte administratif et le Compte de gestion du CCAS présentés par Mr le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 ainsi que le compte administratif et le compte de gestion du CCAS 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique 2024 et le compte administratif et le compte de gestion du CCAS 2024, constate :

- Qu'en investissement il se dégage un excédent de 222 622.13 €. Qu'en fonctionnement il se dégage un excédent de 145 451.19 €
- Qu'après prise en compte des restes à réaliser :
 - * il se dégage un excédent en investissement de 93 734.13 €.
 - * il se dégage un excédent en fonctionnement de 145 451.19 €.

Il sera affecté en investissement au compte 1068 du budget communal 2025, la somme de 70 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement. Celui-ci sera donc ramené à 75 451.19 €. Ce montant sera indiqué au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) du budget 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget communal ainsi que le compte administratif et le compte de gestion du CCAS 2024
- affecte 70 000 € au compte 1068 du budget communal 2025.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2025
AMENAGEMENT DE L AIRE DE JEUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Cette délibération annule et remplace celle du 29/1/25 qui contenait une erreur sur le montant des travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de l'aire de jeux de la place de la mairie sont prévus. Ces travaux comprendront la création d'un city-stade, d'un espace de jeux pour enfants, de terrains de boules, d'agrès de fitness et d'espaces de pique-nique.

Le coût de l'opération se décompose de la façon suivante :

Désignation	COÛT HT
Espace Vert	50 000,00 €
Terrassement	13 957,00 €
Maçonnerie	37 366,00 €
Serrurerie	16 140,00 €
Equipements ludiques	61 728,00 €
meublier urbain	10 150.00 €
modification électrique	5 266.91 €
Matrise d'oeuvre	14 025.25 €
TOTAL	208 633.16 €

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour aider la commune à réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux ci-dessus décrits
- Demande une subvention au Conseil Départemental, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025, la plus élevée possible, pour l'opération ci-dessus décrite
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**FOURNITURE ET POSE DE PRISES ILLUMINATIONS (OP29381)
AVEC LE SIEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de fourniture et pose de prises pour installer des illuminations.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire)-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Fourniture et pose de prises illuminations	1 240 €	56.0 %	694 €
TOTAL	1 240 €		694 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux ci-dessus décrits et leur financement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Points abordés lors du conseil municipal du 4 mars 2025

Ne donnant pas lieu à délibération

Points inscrits à l'ordre du jour :

- Taxe d'aménagement : le Conseil demande à St Etienne Métropole de reconduire le taux de 3 %
- Afin de compenser la surveillance de la météo les nuits où il risque de neiger, la partie CIA du régime indemnitaire de Christian Freycon, adjoint technique, sera augmentée de 180 € pour l'année 2025. Pour les années suivantes, le Conseil étudiera la possibilité d'une prime d'astreinte.

Points non inscrits à l'ordre du jour ou dans « divers »

- Aire de jeux : les travaux avancent conformément au planning ; ils devraient se terminer semaine 14. Les murs en pierres auront finalement des joints apparents au lieu du rendu « pierres sèches » prévu au départ. Les fouilles ont été élargies sur la partie qui accueillera le city stade en raison d'un problème de portance du sol
- Une habitante souhaiterait que la commune mette en place une campagne de stérilisation des chats errants. Le Conseil ne donne pas suite en raison d'un coût trop élevé
- Il est rappelé que les chiens se trouvant sur l'espace public doivent être tenus en laisse
- Le SIARG (Syndicat Intercommunal de l'aqueduc romain du Gier), en collaboration avec la commune, va installer un panneau d'explication sur la place de la mairie, à côté du plan des sentiers de randonnées. Ce panneau présentera la commune et donnera des explications sur la partie de l'aqueduc présente sur le chemin des Alimentales
- Le Trail des Salamandres passera le 16 mars 2025 à Croix Rouge et sur une partie de la route métropolitaine 2. La circulation sera perturbée mais pas coupée
- Le rallye du Pays du Gier passera sur la commune les 28 et 29 mars 2025, avec le même itinéraire que l'an dernier. Il aura lieu en même temps que le Grand Prix Vélo de St Etienne qui passera aussi le 29/3/25 à La Gachet. Cela risque de poser des problèmes de stationnement
- Le Comité des fêtes de La Gimond utilisera le parking du col de la Gachet comme point de ravitaillement, le 23 mars 2025, pour une marche qu'il organise
- Les travaux de rénovation de la station d'épuration débuteront en juillet 2025. Des conventions ont été signées entre St Etienne Métropole et les propriétaires des terrains sur lesquels passeront les réseaux
- L'installation d'ampoules LED sur l'éclairage public se fera entre mi avril et mi mai 2025
- Lors de la soirée « La nuit est belle » du 11 avril 2025, de petites lampes en bambou, gravées au nom de la commune, seront distribuées aux participants. Le coût sera de 1.90 € HT/unité

ECOLE – ENFANCE

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 17 mars 2025
- Il n'y a pas eu de retour des parents suite à la dernière modification du règlement de la cantine

BATIMENTS COMMUNAUX

- Le planning de réservation de la salle polyvalente est bien rempli

- Micro-crèche : des remontées d'humidité sont constatées à certains endroits, sur le sol, les murs et les plinthes
- Mur de soutènement de la cour de l'école : suite à des problèmes de fuites d'eau, le façadier va reprendre les travaux qu'il avait réalisés
- Cantine/périscolaire : Suite à des problèmes de chauffage, les services de cantine et de périscolaire ont dû être délocalisés à la salle polyvalente et à l'école durant une quinzaine de jours

VOIRIE

- Réfection d'enrobé : St Etienne Métropole va examiner ce qu'il est possible de faire au Rey, au Petit Cognet et au Vernay
- Les allées du cimetière vont être élargies à certains endroits de façon à ce que les camions des pompes funèbres puissent mieux circuler. Les travaux vont être réalisés par l'entreprise RL Trans TP pour un montant de 2 168 € HT
- Les employés du service technique font l'entretien des fossés
- Une bétonnière électrique d'occasion a été achetée pour un coût de 280 € HT
- Dans le prochain budget communal seront envisagés des crédits pour le changement du tracteur. -
- Du point à temps doit être réalisé sur le Grand Chemin, entre la Sibertière et Le Mont
- Les propriétaires du mur qui risque de s'écrouler route de la Gachet ont pris un bureau d'études pour qu'il indique les travaux de consolidation à réaliser d'urgence. St Etienne Métropole doit s'occuper de la partie voirie
- Un grillage a été posé par les employés communaux à la salle polyvalente en remplacement d'une partie qui avait été enlevée au cours des travaux de rénovation